

Réunion du Conseil Municipal du 05 septembre 2013

Présents : Jean CRESPIN, maire de Gençay en qualité de Président de séance :

Jean BERGER, Martine BIAIS, François BOCK, Jacques DEMELLIER, Robert DENIS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLEMINAUD, Bernard HIPPEAU, Arnaud LELONG, Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU.

Absents excusés avec pouvoir : Jacques ELIAS (procuration transmise à NEVEUX Dominique), BOUCHET Guy (pouvoir transmis à FERRON Claude), François Guyot (pouvoir transmis à GUILLEMINAUD Monique).

Absents excusés : HABERBUSCH Valérie.

1 – Présentation du métier d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) par Sébastien VIGNAUD.

- Présentation reportée au prochain conseil, M. VIGNAUD absent pour des raisons familiales.

2 – Approbation du compte rendu du conseil du 27 juin 2013.

- Les membres du conseil présents avec ou sans procuration approuvent le compte rendu.

3 – Réunions et manifestations prévues au cours de l'été 2013.

- Agenda joint en annexe.

4 – Délibérations.

4. 1 - Acquisition des cahiers n°1 & 2 « Ballades culturelles »

Sur proposition du maire, **le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire à procéder à l'achat de 50 cahiers n°1 et 50 n°2 pour un montant global de 1000 €.**

4. 2 - Transport des élèves des écoles de Gençay vers le centre de loisirs Colin Maillard.

- Lussac Voyage propose un transport tous les mercredis de l'année scolaire 2013 - 2014 au départ de l'école de Gençay avec pour destination le centre de loisirs de St Maurice la Clouère, (Autocar de 28 places) pour un montant forfaitaire de 20 € TTC par transport.
- A charge des parents : 0,60 € par enfant et par voyage.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent la proposition commerciale de Lussac Voyages et demandent au maire de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

4. 3 - Horaires et tarifs de la garderie périscolaire.

Horaires d'ouverture	Tarif
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 07h30 – 08 h20	1,05 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi (Garderie + Goûter) 16h30 -17h30	1,55 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h30 - 17h30	1,05 €

Mercredi 11h30 - 12h30	1,05 €
Vendredi 15h30 - 17h30	Gratuit

- **La garderie doit être réglée au Trésor Public.**

Le conseil à l'unanimité des membres présents valide la tarification de la garderie périscolaire.

4. 4 - Déplacement arrêt de l'autobus « transport en Vienne »

- Aménagement de l'arrêt de l'autobus place du champ de foire.

Les membres du conseil municipal donnent accord pour le déplacement de l'arrêt de l'autocar de la route de Civray sur le champ de foire.

4. 5 - Retrait du SIMER.

- Cinq élus représentant une vingtaine de collectivités sollicitent leur retrait du syndicat SIMER dont elles sont membres au titre du collège des travaux.
- La distance séparant leur territoire du siège d'implantation du SIMER explique pour plusieurs d'entre elles, le fait de ne pas ou peu faire travailler le syndicat, en privilégiant des solutions plus économiques.
- Les collectivités représentées n'ont contribué ni à l'actif, ni au passif du syndicat, ni au chiffre d'affaire dans la mesure où elles n'ont pas ou très peu sollicité ses services.
- Dans ces conditions, les collectivités qui souhaitent se retirer proposent d'abandonner leurs droits sur l'actif et de ne rien verser au titre du passif chiffré par le cabinet conseil Callia.
- Pour le directeur Général, Monsieur SARRAZIN, il ne peut exister plusieurs qualités de membres :
 - Ceux faisant travailler le syndicat et ceux ne faisant pas appel à ces services.
 - Le critère de la distance n'est pas recevable.
 - Les collectivités se doivent d'assumer les choix faits du passé.
- La commune a déjà émis sa volonté de se retirer du syndicat qu'elle n'a jamais fait travailler.

En conséquence le maire demande de soutenir les actions des collectivités désireuses de se retirer du SIMER.

Le conseil municipal suit à l'unanimité la proposition du maire et lui demande de bien vouloir adresser un courrier de soutien.

4. 6 - CNP- Règlement des cotisations d'assurances du personnel par prélèvement et virement SEPA.

- Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, CNP Assurances prévoit la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA à compter du 15 novembre 2013
- Cette solution constitue un mode de fonctionnement efficace dans le cadre des contrats d'assurance du personnel.
- Ce nouveau dispositif simplifie les opérations de prélèvement et de virement de manière transparente et sécurisée.

Les membres du conseil à l'unanimité donnent accord au dispositif SEPA et demandent au maire d'entreprendre les mesures nécessaires à cet effet.

4. 7- Garantie de la commune à Habitat 86.

- Dans sa politique de rénovation de son parc locatif, HABITAT 86 va procéder à la réhabilitation de 7 pavillons.
- Pour réaliser ce projet, HABITAT 86 a besoin d'un financement.
- HABITAT 86 demande que la commune se porte garante d'un prêt PAM de 65K€ qu'il souhaite solliciter au près de la CdC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que la commune accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt de 65K€ qu'HABITAT 86 se propose de contracter auprès de la CdC (durée totale du prêt : 20 ans). et charge le maire d'établir une convention financière relative à la sollicitation d'HABITAT 86.

4. 8 - Adhésion de la C.C. Pays Gencéen au syndicat mixte du SCOT Sud Vienne.

Les membres du conseil municipal valident la proposition d'adhésion au syndicat mixte du SCOT Sud Vienne.

4. 9 - Avenant COVIMUT.

- Contrat collectif maintien de salaire : la révision du taux de cotisation (de 0,9 à 1%) et du numéro de contrat à compter du 01/01/2014 nécessite la création d'un avenant au contrat collectif « Prévoyance Maintien de Salaire ».

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la réactualisation du taux de cotisation et demande au maire de bien vouloir signer l'avenant.

4. 10 - Renouvellement du contrat Avenir de M. GUITTON.

- Le C.A.E. de Monsieur GUITTON, après avoir été reconduit une fois (6mois), arrive à son terme prochainement et peut être reconduit une seconde fois.

Les membres du conseil à l'unanimité ont décidé de renouveler le C.A.E. de Monsieur GUITTON pour une période de 8 mois en sollicitant le maire d'établir un avenant au contrat C.A.E. en cours.

4. 11- Loyer des bureaux de permanence parlementaire de M. CLEMENT.

- Un seul compteur comptabilise la consommation d'eau du château d'eau et des bureaux du parlementaire.
- La réhabilitation du château d'eau a nécessité une grosse consommation d'eau, qui en fait a été réglée par M. CLEMENT.
- En compensation, le maire propose de geler le loyer des bureaux pendant un an.

Avant de prendre position, les membres du conseil souhaitent connaître le montant de la facture payée par M. CLEMENT. Le maire se charge de nous présenter la facture du SIVEER au prochain conseil municipal.

4. 12 - Avenant au contrat de location de la machine à affranchir.

- Le remplacement de la machine à affranchir génère un avenant au contrat en cours.
- Les conditions commerciales demeurent inchangées.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et demande au maire de bien vouloir signer l'avenant au contrat.

4. 13 - Programme Voirie 2013 : affermissement de la tranche conditionnelle.

- Route de Civray : pose de bordures et trottoirs en 0/31,5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de faire réaliser la tranche conditionnelle sous réserve que celle-ci reste dans l'enveloppe financière dédiée à cet égard et charge le maire de lancer la procédure adaptée.

4. 14 - Règlement intérieur du cimetière.

- Titre VI : mesure dans le suivi des constructions, modification **de l'article 31** : Le matériel utilisé devra être de poids inférieur à 3,5 tonnes. Les engins à chenilles métalliques sont interdits.

Les membres du conseil valident la proposition du maire et lui demandent de modifier l'article 31 selon les termes définis ci-dessus.

4. 15 - Enquête publique du parc éolien des communes de Brion et de La Ferrière.

- En tant que mairie située dans le rayon d'affichage de l'enquête publique, il nous est demandé entre autre que le conseil municipal donne son avis sur le Projet éolien des Mignaudières.

Après concertation, les membres du conseil municipal ont procédé à un vote à main levée :

Pour le développement du projet : 13 voix

Contre le projet 4 voix

Abstention : 1 voix

4. 16 – Reversion des droits de place de la braderie aux associations organisatrices : FAE et Office du Tourisme

- La somme perçue (de 694€) par la FAE lors de la braderie est reversée à la régie de la commune.
- Après encaissement, la commune reverse la totalité de la somme sous forme de subventions aux deux organismes.

Le conseil municipal suit la proposition du maire et le charge de faire réaliser les écritures comptables à cet effet.

5 – Décisions modificatives.

5. 1 – Facture révision simplifiée du P.L.U.

- Les frais de publication peuvent être imputés en investissement alors qu'ils ont été ventilés en fonctionnement.
- Il reste une facture ECP Urbanisme à régler, pour ce faire 2 opérations comptables sont nécessaires :

Dépenses	Montant en €
202 (20) : Frais liés doc, urbanisme, etc.	434
2315 (23) : Installation, matériel etc.	- 434
Total dépenses	0,00

5. 2 – ICNE (Intérêts des emprunts non échus).

Dépenses	Montant en €
022 (022) : Dépenses imprévues	-14784,00
66112 (66) : Intérêts- Rattachement	14784,00
Total dépenses	0,00

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide les opérations bancaires à réaliser et demandent au maire de prendre les dispositions qui s'imposent.

6 – Informations municipales.

6. 1 - L'été à Gençay.

- Braderie, Festival de l'accordéon, Festival du Centre culturel, Marché des producteurs, Sport pour tous, Piscine, Tour Poitou Charentes
- Bilan des activités : dans l'ensemble, les associations présentent des résultats satisfaisants.

6. 2 - Travaux en cours.

- **Gendarmerie** : mise à disposition des logements semaines 39/40.
- **Assainissement route de Confolens** : l'entrepreneur a demandé un délai de 15 jours pour terminer ses travaux : Demande accordée par la mairie.
- **Trottoirs** : Route de Civray : tranche conditionnelle accordée, les trottoirs vont être renouvelés.
- **Salle des fêtes** : Installation d'une nouvelle chaudière en cours.

6. 3 - Mise en place des rythmes scolaires.

- Le maire a présenté au travers du Projet Educatif Territorial, les activités périscolaires (qualitatives, quantitatives), programmation, planification des intervenants ainsi que les partenaires appartenant au monde associatif.

7 - Questions diverses.

7. 1 - Réunion du 20 septembre :

- Réforme électorale.

7. 2 - Installation de drapeaux sur la façade de l'école :

- Selon l'article L.111-1-1 du code de l'éducation créé par la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013) : « La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur les façades des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat ».

Coût de la fourniture : à partir de 191 € HT

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour l'achat de l'ensemble officiel éducation personnalisé.

7. 3 - Nom de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Gençay :

- Il a été décidé que l'école porterait le nom de : **Groupe scolaire Jeannine et Roland HIRSCH.**

7. 4 - Problème chats errants à Beusoleil.

- Madame BERNARDEAU a constaté, que de nombreux chats errants rôdent autour des habitations de Beusoleil et demande l'intervention de la commune pour que ces félins ne se reproduisent pas de façon exponentielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22h 15.

Prochain conseil municipal : jeudi 26 septembre 2013 à 20h30.

B.HIPPEAU